

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Nom et prénom de l'adhérent

À signer en bas de la page

.....

INSCRIPTION : L'adhésion à l'association et la licence de la Fédération Française de Danse sont annuelles et obligatoires. Deux règlements distincts sont à prévoir (l'un à l'ordre de "Association Terpsichore", l'autre à celui de "FFD").

CERTIFICAT MÉDICAL : Obligatoire à l'inscription et valable trois ans.

TARIFS ET RÈGLEMENTS :

Le forfait trimestriel est réglable en début de trimestre.

Le forfait annuel est réglable en début de saison.

Les tarifs annuels et trimestriels sont forfaitaires, ils sont établis en tenant compte des vacances scolaires (pas de cours pendant les vacances scolaires).

Les cours du mois de septembre sont inclus dans le forfait annuel. En cas de règlement au trimestre, les cours du mois de septembre seront à régler à l'unité.

Vous pouvez régler le montant du trimestre ou de l'année en plusieurs chèques (de 1 à 10 pour le forfait annuel) à la condition de remettre ces chèques en début de trimestre ou d'année. Les encaissements se feront au début de chaque mois.

Merci d'inscrire le nom et prénom de l'adhérent au dos des chèques si le nom de famille du titulaire du chèque est différent de celui de l'élève.

Le règlement des cours devra être finalisé avant le 14/10/24.

À la suite de quelques problèmes les années passées, nous n'accepterons plus les virements sauf si ces derniers sont faits en début d'année et de la totalité du règlement.

Une réduction sera appliquée pour les personnes d'une même famille :

- 10% pour deux personnes
- 20% pour trois personnes

Tout trimestre commencé est dû. Aucun remboursement ni restitution de chèque sera effectué en cas d'arrêt de l'élève.

VIE À L'ÉCOLE DE DANSE :

-Merci de vous présenter aux cours avec des chaussettes propres, non celles portées la journée.

-Pour les cours de Hip-Hop et Dancehall, **prévoir des chaussures de sport non portées à l'extérieur** et à semelles claires (Studios équipés de parquet et tapis de danse).

ASSURANCES : Les prestations et les cours sont accessibles seulement aux personnes ne présentant pas de problème de santé incompatible avec la pratique de la danse et des disciplines figurant au planning. Il est du ressort de l'élève majeur ou du représentant légal de l'élève mineur de s'assurer de son aptitude aux disciplines choisies. L'affiliation de l'Espace Danse et la délivrance des licences aux adhérents permettent de bénéficier d'une **assurance en garantie civile et professionnelle pour les élèves et les professeurs.**

RESPONSABILITÉ : La direction ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou de vol dans les locaux d'Espace Danse

Date et signature de l'adhérent majeur ou du représentant légal :

Le